19 décembre 1837 : Demande d'ouverture d'une école pour les hameaux.

Le conseil municipal voit avec peine qu'une grande partie des enfants sont privés de ne pouvoir assister à l'école à cause des grands hamas de neige et du trop grand éloignement dont ils se trouvent à près d'une heure et demi du chef lieu où est placée l'école.

Considérant qu'il serait du devoir de la commune de placer un maître d'école au centre des hameaux pour que chacun puisse profiter de l'instruction pendant la saison d'hiver, ou que dès la fin Mars personne ne fréquente plus l'école et que chacun s'occupe du travail de la campagne. Le maître d'école n'est occupé que pendant cinq mois de Novembre au 1° Avril et pendant les autres lois il peut s'occuper à d'autres travaux. Pour cela nous demandons au préfet de prendre cinquante francs du traitement de l'instituteur du village qui est de 200 francs pour pouvoir en former un et ainsi ouvrir une école au centre des hameaux pour les mois d'hiver.

25 novembre 1843 : Le conseil municipal renouvelle la demande de construction d'une école à Echazeau pour les enfants des hameaux.

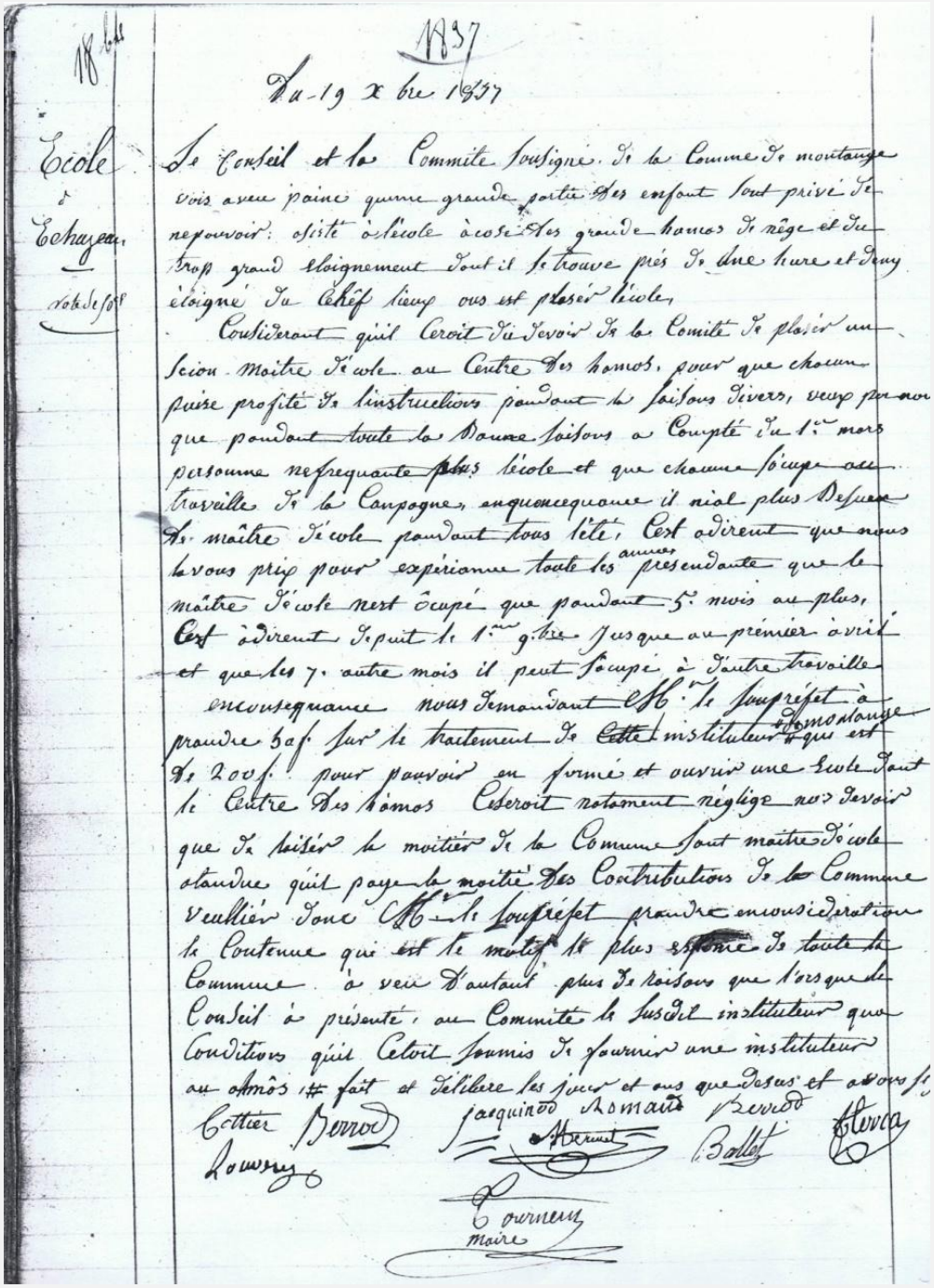
18 bis

1837

Du 19 x bre 1837

École d'Echazeau

Le Conseil et la Commite soussigné de la Commune de montagne vois avec peine qu'une grande partie des enfant sont privé de ne pouvoir assiste à l'école à cose des grande hamas de nège et du trop grand éloignement dont il se trouve près de une heure et demy éloigné du Chef lieu ous est placée l'école,

Considérant qu'il Ceroit du devoir de la Comite de placer un Scion Maitre d'école au Centre des hamos, pour que chacun puise profité de l'instructions pendant la saisons divers, vu que pendant toute la Bonne saisons a Compté du 1er mars personne ne frequante plus l'école et que chacune s'occupe au travaille de la Campagne, enconsequence il niai plus Besoin d'un maître d'école pendant tous l'été, Cest adirent que nous avons prip pour expérience toute les années presendante que le maître d'école nest ocupé que pendant 5 mois au plus, Cest adirent depuit le 1er g.bre jusque au premier avril et que les 7 autre mois il peut s'ocupé à d'autre travaille

enconsequance nous demandant M. le Souprefet à prendre bas sur le traitement de cette instituteur de Montagne qui est de 200f. pour pouvoir en formé et ouvrir une école dont le Centre des hamos Ceroit notement négligé nos devoir que de laisser la moitier de la Commune sant maitre d'école etandue quil paye la moitié des Contributions de la Commune veullier donc M. le Souprefet prendre en considération la Contenue qui est le motif le plus ferme de toute la Commune à veu d'autant plus de raisons que lorsque le Conseil a présenté, au Commite le susdit instituteur que Conditions quil Ceroit soumis de fournir une instituteur au hamos fait et délibéré les jour et ans que dessus et ont signé

Cottier Berrod Jacquinod Romain Berrod Bollet Florca Lowsey

Fournier maire